

Québec, le 6 octobre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Nous donnons suite à une pétition déposée par la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques le 15 septembre 2015 à l'Assemblée nationale et demandant au Gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des sites patrimoniaux, historiques, culturels et naturels situés entre le Vieux-Québec et le Vieux-Cap-Rouge et de mettre en œuvre le développement touristique durable de ce territoire par le projet *De cap en cap*. Par le biais de cette pétition, nous sommes heureuses de constater que la protection du patrimoine culturel québécois préoccupe de nombreux citoyens.

La protection des sites patrimoniaux interpelle toutes les parties prenantes de la société, que ce soit le gouvernement du Québec, les municipalités, la société civile ainsi que les citoyennes et les citoyens. Il s'agit d'une responsabilité partagée, qu'il faut assumer collectivement afin de transmettre ce précieux héritage aux générations futures. De plus, ce type de projet relève davantage de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et est donc sous la responsabilité des municipalités locales et régionales ainsi que d'autres organismes gouvernementaux, dont la Commission de la capitale nationale du Québec.

Dans ce cas-ci, le *Plan directeur d'aménagement et de développement* (PDAD) de la Ville de Québec prévoit la création d'un sentier pédestre longeant le promontoire depuis le Vieux-Québec jusqu'au parc Cartier-Roberval. La Ville a également prévu la réalisation d'un sentier pédestre en bordure de la cime de la falaise dans son projet de *Programme particulier d'urbanisme* (PPU) du site patrimonial de Sillery et ses environs.

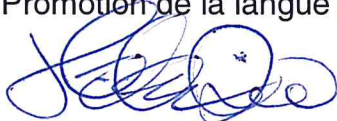
... 2

Rappelons qu'en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, le Ministère de la Culture et des Communications n'a pas la responsabilité d'intervenir quant aux usages ou au développement touristique sur le territoire.

Nous saluons néanmoins les préoccupations que les 534 pétitionnaires ont endossées pour la protection et la mise en valeur des sites patrimoniaux identifiés dans le projet de développement touristique durable *De cap en cap*.

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La ministre de la Culture et des
Communications et ministre
responsable de la Protection et de la
Promotion de la langue française



HÉLÈNE DAVID

La ministre du Tourisme et ministre
responsable de la région de la
Chaudière-Appalaches



DOMINIQUE VIEN

N/Réf. : 25183